

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 14 septembre 2021 à 19 h, à huis clos via la plateforme de vidéoconférence Zoom.

Sont présents Monsieur le maire, Bruno Laroche, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Bruno Allard, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Patrice Goyer, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Mathieu Meunier.

2021-09-214

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021
- 1.3 Approbation de la liste des déboursés
- 1.4 Octroi d'une aide financière - Protection du patrimoine bâti de l'église - FDT
- 1.5 Vente d'un terrain sur la 12e Avenue - lot 3 022 388

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2.1 Octroi de contrat - Soumission n°992-21 - Entretien et surveillance de la patinoire du parc Connelly
- 2.2 Rejet de soumissions - Appel d'offres n°996-21 - débroussaillage, émondage, abattage et déchiquetage d'arbres le long des routes
- 2.3 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements n°1205-21 et n°1206-21

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Adoption de la politique sur le remboursement des dépenses et des frais de déplacement
- 3.2 Adoption de la politique sur les conditions de travail des employés-cadres 2022-2026
- 3.3 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier - poste cadre permanent à temps plein
- 3.4 Nomination d'un directeur du Service de Sécurité communautaire - poste cadre permanent à temps plein
- 3.5 Nomination d'un responsable au Service des communications - poste cadre permanent à temps plein
- 3.6 Création de poste et embauche d'un coordonnateur culture et événements - poste cadre permanent à temps plein

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 4.2 Dépôt du rapport annuel 2020 sur la gestion de l'eau potable pour la Municipalité de Saint-Hippolyte
- 4.3 Installation de deux dos-d'âne sur le chemin du Lac-Aubrisson Sud

5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 5.2 Demande de dérogation mineure 2021-0049 - 52, 305e avenue
- 5.3 Demande de dérogation mineure 2021-0050 - 172, chemin du Roi

6. ENVIRONNEMENT

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque

8. LOISIRS ET SPORTS

8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Création d'un comité de suivi - plan d'action MADA

9. SÉCURITÉ INCENDIES

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie

10. SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-215

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-216

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période du 11 août au 14 septembre 2021 au montant de 888 291,73 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-217

1.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI DE L'ÉGLISE – FDT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Hippolyte pour des travaux urgents à l'église du village;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au programme de développement des territoires (FDT) de la MRC de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Rivière-du-Nord a réservé un montant de 8 000 \$ à même l'enveloppe du fonds local constituée pour des projets structurants visant une meilleure qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de redistribuer les sommes reçues de la MRC de la Rivière-du-Nord pour les projets admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

DE VERSER une contribution financière maximale de 8 000 \$ à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Hippolyte jusqu'à concurrence des dépenses admissibles réalisées, et ce, sur présentation des preuve de paiement;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'IMPUTER cette aide financière au poste budgétaire 02-110-00-996.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-218

1.5 VENTE D'UN TERRAIN SUR LA 12E AVENUE - LOT 3 022 388

amendé par
2022-02-028

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition du lot 3 002 388 situé sur la 12^e avenue, d'une superficie de 353,4 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à vendre ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'AUTORISER la vente du lot 3 002 388 à monsieur Éric Maurice sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur, pour la somme nominale de 1 \$;

DE DÉCRÉTER que les frais d'honoraires professionnels relatifs à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

DE MENTIONNER que le terrain de la Municipalité n'a jamais été dans le domaine public;

QUE, s'il y a lieu, les dispositions applicables de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ont été respectées;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-219

2.1 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°992-21 - ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE DU PARC CONNELLY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 992-21 auprès de 3 entreprises pour l'entretien et la surveillance de la patinoire du parc Connelly;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la seule soumission suivante le 27 août 2021 :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Claude Brosseau	29 995,00 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien et la surveillance de la patinoire du parc Connelly, pour la saison hivernale 2021-2022, à Claude Brosseau, au montant de 29 995,00 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de la soumission reçue;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-701-30-447.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2021-09-220

2.2 REJET DE SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES N°996-21 - DÉBROUSSAILLAGE, ÉMONDAGE, ABATTAGE ET DÉCHIQUETAGE D'ARBRES LE LONG DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 996-21 auprès de six (6) entreprises pour le débroussaillage, émondage, abattage et déchiquetage d'arbres le long des routes;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes le 9 septembre 2021 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Abattage Excellence Inc.	31 172,02 \$
9381-3418 Québec Inc.	54 551,04 \$

CONSIDÉRANT la non-conformité de la soumission d'Abattage Excellence inc.;

CONSIDÉRANT QUE le prix figurant à la seule soumission conforme reçue dépasse largement l'enveloppe budgétaire établie pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

DE REJETER l'ensemble des soumissions reçues pour le débroussaillage, émondage, abattage et déchiquetage d'arbres le long des routes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.3 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER CONCERNANT LES RÈGLEMENTS N°1205-21 ET N°1206-21

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant :

- le règlement n°1205-21 décrétant une dépense et un emprunt de 850 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe citerne, et;
- le règlement n° 1206-21 décrétant une dépense de 3 250 053 \$ et un emprunt de 2 185 565 \$ pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'un projet de parc intégré.

2021-09-221

3.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique visant à encadrer le remboursement des dépenses et des frais de déplacement encourus par les employés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'ADOPTER la politique sur le remboursement des dépenses et des frais de déplacement telle que présentée au conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2021-09-222

**3.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES
2022-2026**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la politique sur les conditions de travail des employés-cadres a eu lieu en 2007 et que celle-ci n'a pas été révisée depuis cette date;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à offrir, à son personnel cadre, des conditions de travail favorisant la rétention et la mobilisation de son personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER la politique sur les conditions de travail des employés-cadres, édition 2022-2026, tel que présenté;

D'APPROUVER les ajustements salariaux des employés-cadres selon le sommaire présenté par la direction générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-223

**3.3 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - POSTE CADRE
PERMANENT À TEMPS PLEIN**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Meunier occupe le poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim depuis le 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est très satisfait du rendement fourni par monsieur Meunier pendant cet intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

DE NOMMER monsieur Mathieu Meunier au poste cadre permanent à temps plein, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 15 septembre 2021 selon les conditions prévues à sa lettre de nomination;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-224

**3.4 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE - POSTE
CADRE PERMANENT À TEMPS PLEIN**

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en matière de sécurité communautaire, dont la patrouille nautique et terrestre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche, sur une base permanente, d'une personne qui sera entièrement dédiée à la sécurité communautaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Martin occupe le poste de directeur du Service de sécurité communautaire sur une base contractuelle depuis le 3 août 2020;

CONSIDÉRANT la fin du contrat de travail de monsieur Michel Martin en date du 10 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE NOMMER monsieur Michel Martin au poste cadre permanent à temps plein, de directeur du Service de sécurité communautaire, rétroactivement au 10 septembre 2021 selon les conditions prévues à sa lettre de nomination;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-225

3.5 NOMINATION D'UN RESPONSABLE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS - POSTE CADRE PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la nomination, sur une base permanente, d'une personne qui évaluera les besoins de la Municipalité au niveau des communications et du système de requêtes;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Services des communications est actuellement occupé sur une base contractuelle;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Pascal St-Denis au poste cadre contractuel à titre de directeur au Service des communications, à raison de 24 h par semaine, en date du 1^{er} novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE son contrat vient à échéance le 29 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

DE NOMMER monsieur Pascal St-Denis au poste cadre permanent, à titre de responsable du Services des communications sur un horaire de 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2021 selon les conditions prévues à sa lettre de nomination;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-226

3.6 CRÉATION DE POSTE ET EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR CULTURE ET ÉVÈNEMENTS - POSTE CADRE PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une réorganisation administrative du Service de la culture et bibliothèque suite au départ de l'ancienne directrice de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture sera dorénavant sous le responsabilité du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un nouveau poste de coordonnateur culture et évènements;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et la recommandation du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Brousseau est à l'emploi de la Municipalité depuis 2015;

CONSIDÉRANT l'implication de monsieur Brousseau dans les différentes activités culturelles de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, Jennifer Ouellette et résolu :

DE NOMMER monsieur Gilles Brousseau, au poste cadre permanent à temps plein, à titre de coordonnateur culture et évènements rétroactivement en date du 13 septembre 2021 selon les conditions à sa lettre de nomination;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

Le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport annuel 2020 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité.

2021-09-227

4.3 INSTALLATION DE DEUX DOS-D'ÂNE SUR LE CHEMIN DU LAC-AUBRISSON SUD

CONSIDÉRANT la pétition, signée par 10 résidents du chemin du Lac-Aubrisson Sud, réclamant l'installation d'un dos-d'âne sur cette rue;

CONSIDÉRANT QUE, selon les résidents, les automobilistes circulent au-dessus de la limite permise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît le bienfondé des demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'installation et au maintien de deux dos-d'âne allongés, avec la signalisation appropriée sur le chemin du Lac-Aubrisson Sud près des numéros civiques 31 et 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2021-09-228

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-0049 - 52, 305E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la présente demande de dérogation mineure vise à régulariser l'empiètement d'une dalle de béton d'au maximum 3,5 mètres dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la bande de protection riveraine est établie à 10 mètres;

CONSIDÉRANT l'obtention d'un permis pour la démolition d'un chalet et d'un muret qui empiétaient dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT l'obtention d'un permis pour la construction d'un garage en dehors de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT les dommages causés par les différentes machineries suite à ces travaux sur une allée véhiculaire asphaltée dont une partie empiétait dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT la perte du droit acquis par l'enlèvement de cette couche de pavage;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un nouvel accès bétonné en remplacement de l'accès existant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

numéro 2021-08-070;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074, la procédure usuelle de consultation publique a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public conformément à l'arrêté numéro 2020-049;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans le journal Le Nord, édition du 25 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2021-0049 affectant le 52, 305^e avenue, qui consiste à régulariser l'empiètement d'une dalle de béton d'au maximum 3,5 mètres dans la bande de protection riveraine;

Les motifs de cette recommandation négative sont :

- Le préjudice du demandeur n'a pas été clairement démontré;
- Les travaux ont été fait sans permis;
- D'accepter la dérogation mineure pourrait envoyer un message contradictoire à la population concernant les travaux en bande riveraine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-229

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-0050 - 172, CHEMIN DU ROI

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la présente demande de dérogation mineure vise à régulariser l'empiètement de 6 mètres dans la marge de recul latérale gauche;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la réglementation applicable, la marge prescrite est de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le plan de localisation préparé par un arpenteur pour la résidence indique qu'elle est située à 9,03 mètres de la ligne latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation préparé lors de l'émission du permis en juin 2021 indique que la marge latérale gauche serait de 15,30 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2021-08-071;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074, la procédure usuelle de consultation publique a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public conformément à l'arrêté numéro 2020-049;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans le journal Le Nord, édition du 25 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2021-0050 affectant le 172, chemin du Roi, qui consiste à régulariser l'empiètement de 6 mètres dans la marge de recul latérale gauche établie à 15 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

2021-09-230

8.2 CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI - PLAN D'ACTION MADA

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-212 adoptée le 10 août 2021 concernant l'adoption de la politique et du plan d'action MADA (Politique des aînés de Saint-Hippolyte - plan d'action 2021-2024);

CONSIDÉRANT QUE pour les fins d'assurer notamment le suivi de ce plan d'action, un comité de suivi doit être constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE FORMER un comité de suivi du plan d'action 2021-2024 de la Politique des aînés de Saint-Hippolyte composé des personnes suivantes :

- Chantal Lachaine, conseillère municipale, représentante élue responsable du dossier Aînés;
- Louis Croteau, directeur des loisirs, sports, plein air et vie communautaire, responsable administratif de la Municipalité chargé du suivi de plan d'action MADA;
- Carole Bilodeau, citoyenne;
- Viviane Boucher, citoyenne;
- Denise Collerette, Groupe social Amico;
- Isabelle Lampron, Table de réflexion et d'actions des retraités et des aînés (TRARA) de la MRC de la Rivière-du-Nord;
- Jacques Larose, Club de l'Âge d'Or de Saint-Hippolyte;
- Virginie Munger, FADOQ Laurentides;
- Sylvie Philippe, Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSSL).

D'ÉTABLIR le mandat du comité et les principaux rôles et responsabilités de ses membres comme suit:

1. Soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;
2. Effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu;
3. Participer aux échanges sur les questions concernant les aînés;
4. Faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions;
5. Poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté;
6. Agir, au besoin, à titre d'agent ou d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des acteurs du milieu.

D'ADOPTER la politique MADA et son plan d'action tels que préparés par le comité de pilotage MADA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 19 H 43 à 19 H 57 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Mot sur la vitesse;
- Écosystème du Lac-aux-Rats;
- Projet de parc à chien;
- Réfection de la 23^e Avenue et de la rue Boivin;
- Vitesse sur le chemin du Lac-Connelly Sud.

2021-09-231

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 58.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Bruno Laroche, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 14 septembre 2021.

Mathieu Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier